

**Procès-verbal No 22**  
**Séance du 15 juin 2020**

**Présidence : Monsieur Daniel Rosetti**

A 18h37 **M. Rosetti** souhaite la bienvenue à la 22<sup>ème</sup> séance du Conseil communal pour la législature 2016/2021. Il souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Messieurs les Municipaux, à Madame la secrétaire, à Madame la secrétaire suppléante, à Madame et Monsieur les scrutateurs, à Messieurs les huissiers ainsi qu'au fidèle public.

**M. le Président** salue également la présence des chefs de service qui ont répondu favorablement à l'invitation de ce soir

Depuis la dernière séance, **M. le Président** a eu le plaisir et l'honneur de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

- a) le mercredi 12 février au dîner quizz organisé par M. Etienne Roy, Préfet et animé par M. Luigi Fiorito, Municipal.
- b) Le lundi 24 février à une séance de la Fondation Pierre-François Vallotton, dirigée par M. Brouze, Municipal.

Et malheureusement à un événement bien plus triste, l'enterrement de notre conseiller et ami Gilberto Alemanni, le 28 février.

**M. le Président**, tient à transmettre ses sincères condoléances à Messieurs Jérémie et Alain Kolly, qui ont perdu leur grand-papa, M. Marcel Kolly à la fin du mois de février. Ses condoléances également à Mme Manière, notre Secrétaire, qui a perdu sa belle-mère la semaine dernière. Il propose de faire une minute de silence en pensée avec Messieurs Gilberto Alemanni, Marcel Kolly, Mme Christiane Manière et toutes les autres personnes que nous connaissons et qui sont décédées durant cette période particulière.

**Premier objet**  
**Appel**

**Excusés :**        Monsieur Jérôme Perrin  
                         Madame Sandrine Robadey

L'appel fait constater la présence de 47 **conseillers**/49, les deux personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet aux conseillers l'ordre du jour

**Deuxième objet**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**M. le Président** donne lecture de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 21 du 10 février 2020
4. Assermentation
5. Correspondance
6. Election du nouveau bureau pour l'année 2020/2021
7. Rapport de la commission permanente des finances sur les comptes 2019
8. Rapport de la commission permanente de gestion sur les comptes 2019
9. Préavis municipaux et nomination des commissions
10. Communications de la Municipalité
11. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
12. Divers, questions et vœux
13. Message du Président

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel quel.

**Troisième objet**  
**Adoption du procès-verbal No 21 du 10 février 2020**

Le procès-verbal No 21 est adopté à l'unanimité sans remarque.

**Quatrième objet**  
**Assermentation**

**M. le Président** invite ensuite **Madame Catherine Künzler** à bien vouloir s'avancer vers le bureau et demande à l'assemblée de se lever.

Il lui lit ensuite la promesse légale :

*« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.*

*Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribuera ou pourra vous attribuer »*

Après cette lecture, **Mme Künzler** lève la main droite et dit «**Je le promets** »

M. Rosetti l'invite ensuite à prendre place parmi les conseillers et lui dit qu'elle est maintenant régulièrement installée en qualité de membre du Conseil Communal pour la législature du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2021.  
(48 conseillers présents)

**Cinquième objet**  
**Correspondance**

Il n'y a aucune correspondance.

**Sixième objet**  
**Election du nouveau bureau pour l'année 2020/2021**

**M. le Président** rappelle que pour cette élection et les suivantes, la loi sur les communes (révisée le 1<sup>er</sup> juillet 2003) prévoit l'article 11 qui permet de déroger au règlement du conseil communal et qui stipule que :

« Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. »

Elle demande si un conseiller s'oppose à cette manière de procéder ? Ce n'est pas le cas, l'élection du bureau peut débiter.

**SCRUTATEURS**

Au nom du PS, Mme V. Teuscher propose la candidature de

**Monsieur Noureddine Ghennoune**

Au nom de l'UDC, M. Ch. Vallotton propose la candidature de

**Monsieur Gérald Bonzon**

**Messieurs Bonzon et Ghennoune** sont élus par applaudissements.

**SCRUTATEURS SUPPLEANTS**

Au nom du PLR, M. Y. Jaillet propose la candidature de

**Madame Catherine Huguenin**

Au nom du PS, Mme V. Teuscher propose la candidature de

**Madame Carole Perrin**

**Mesdames Huguenin et Perrin** sont élus par applaudissements.

**2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Au nom du PS, Mme V. Teuscher propose la candidature de

**Monsieur Daniel Rosetti**

**M. le Président** explique le pourquoi de cette deuxième candidature qu'il accepte avec grand plaisir.

Au vote à main levée, **M. Daniel Rosetti** est élu à l'unanimité et sous les applaudissements du Conseil.

### 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT

Au nom de l'UDC, M. Ch. Vallotton propose la candidature de

**Madame Emmylou Maillard**

**M. le Président** demande à Mme Maillard si elle maintient sa candidature, c'est le cas.

Au vote à main levée, **Mme Emmylou Maillard** est élue à l'unanimité et sous les applaudissements du Conseil.

### PRESIDENT

Au nom du PLR, M. Y. Jaillet propose la candidature de

**M. Alain Künzler**

**M. le Président** demande à M. Alain Künzler s'il maintient sa candidature, c'est le cas.

Au vote à main levée, **M. Alain Künzler** est élu à l'unanimité et sous les applaudissements du Conseil.

### Septième objet

#### **Rapport de la commission permanente des finances sur les comptes 2019**

Mme L. Foretay, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'étant pas demandée, il le soumet au vote à main levée :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE**

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2019
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide**

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. **Les comptes communaux 2019 sont acceptés tels que présentés**
2. **Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2019**

### Huitième objet

#### **Rapport de la commission permanente de gestion sur la gestion communale pour l'année 2019**

M. L.-O. **Stramke**, rapporteur, donne lecture de ce rapport.

**M. le Président** ouvre la discussion à son sujet :

M. R. **Gfeller** demande si une décision a été prise quant à la filtration de l'eau potable et si tel est le cas, quelle solution a-t-elle été choisie ?

M. Ch. **Maradan**, Municipal, lui répond que le choix de la filtration n'est pas défini. La phase test de l'ultrafiltration est terminée. Nous avons reçu quasiment la totalité des informations sur son fonctionnement et sur les résultats d'analyses, actuellement nous sommes en phase test avec la filtration à sable, les valeurs sur la qualité de l'eau sont enregistrées quotidiennement et vont être comparées à celles de l'ultrafiltration. Une synthèse sera faite afin de comparer les deux systèmes de filtration. Le choix se fera en fonction des résultats sur la qualité de l'eau, le montant final et global de la station de filtration, le coût annuel d'exploitation et sur sa fonctionnalité. Au jour d'aujourd'hui les deux portent satisfactions.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** soumet ce rapport au vote à main levée :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE**

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion communale de l'année 2019
- ouï le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide**

au vote à main levée, **à l'unanimité** :

1. **Le rapport de gestion est adopté**
2. **Il est donné décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019**

### Neuvième objet

#### **Préavis municipaux et nomination des commissions**

**No 01/20** Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 115'950. -- pour la réfection du mur situé sur la partie haute du cimetière et l'agrandissement du columbarium

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Mesdames Christine **Leuenberger**, Line-Claude **Magnenat**, Emmylou **Maillard**, Carole **Perrin** et Monsieur Stéphane **Truan**

**No 02/20 Préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 13'434'498. -- pour la rénovation de la station d'épuration (STEP)**

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs Bernard **Rindlisbacher**, Serge **Gendroz**, François **Vallotton**, Lionel **Favre**, Sébastien **Authouart**, René **Gfeller**, Bernard **Haldemann** et Italo **Facchinetti**

**No 04/20 Préavis municipal relatif à une demande d'autorisation pour la modification du plan d'affectation fixant la limite des constructions à la rue de Lausanne (RC 251-C-P) ainsi qu'aux rues Louis Ruchonnet et partiellement Tercasset**

Ce préavis est remis à la commission permanente d'urbanisme pour étude et rapport.

**Dixième objet**  
**Communications de la Municipalité**

M. S. **Costantini**, Syndic, déclare :

**COVID – 19**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, dans le cadre du contexte sanitaire que nous traversons depuis quelques mois, je souhaite, au nom de la Municipalité, vous transmettre quelques informations à ce sujet.

En guise de rappel, dès le 16 mars dernier à midi, le plan de continuité a été activé jusqu'à nouvel ordre, la Maison de Commune a été fermée au public et les activités de l'Administration communale ont été réduites. Le personnel communal a travaillé sans discontinuer selon un tournus établi par services afin de garantir le bon fonctionnement de la Commune sur la durée ; une permanence a été assurée par chaque service. Deux employés ont œuvré à plein temps, entre autres par télétravail.

Afin de soutenir le service de bénévolat initié par deux sociétés locales, la Commune a en outre pris en charge la gestion logistique et administrative de cette prestation en faveur des personnes confinées à domicile.

A partir du 11 mai, la Maison de Commune a rouvert ses portes au public, dans le respect des mesures de sécurité préconisées.

Les nouvelles dispositions annoncées par les instances fédérales et cantonales ont ces dernières semaines permis d'assouplir certaines règles mais le respect des directives sanitaires et comportementales reste en vigueur.

La Municipalité a pu assurer la conduite des services communaux et la gestion des affaires courantes grâce à la disponibilité du personnel communal ; je tiens encore une fois à remercier nos collaboratrices et nos collaborateurs, sans eux, cela n'aurait pas été possible !

Les conséquences de cette pandémie ne sont encore pas mesurables mais je peux déjà vous informer que certains travaux que nous avions prévu d'effectuer en 2020 via le budget de fonctionnement devront être reportés sur les années suivantes.

En ce qui concerne les principaux projets en cours :

- l'assainissement de la rue de Pontarlier et du bas de la Grand-Rue sera effectué conformément au calendrier prévu ;
- la création de l'Hôtel de la Concorde sera terminée avec environ deux mois de retard ;
- le début des travaux de rénovation du Temple est reporté à 2021 ;
- la rénovation du chemin de la Foulaz est reportée d'une année ;
- l'équipement de la zone industrielle et la construction de la nouvelle au Day ont pris du retard, surtout en ce qui concerne les travaux prévus par les CFF.

Force est de constater que le temps perdu ne pourra pas systématiquement être récupéré, raison pour laquelle la Municipalité a préféré faire face à ces aléas en reportant certains travaux plutôt que de vouloir à tout prix maintenir la planification établie. Ce n'est pas grave, la terre continue heureusement de tourner !

Si tant est que l'on puisse en tirer un bilan, nous pouvons relever que malgré ce contexte sanitaire particulier, notre Commune a pu faire face aux effets de cette pandémie avec humanité, pragmatisme et rigueur. Ce résultat est dû non seulement à la discipline de chacun, mais également aux élans de solidarités déployés au sein de la population. Il est réconfortant de constater que nous pouvons compter les uns sur les autres.

Il faudra se rappeler de ce que l'on a vécu, des malheurs qui ont frappé certaines familles et surtout ne pas oublier cette leçon de la vie ainsi que les résolutions prises. Rien n'est jamais acquis, la nature nous l'a rappelé !

Au nom des Autorités, je réitère nos remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à surmonter cette épreuve et tout particulièrement à celles et ceux qui ont continué à nous servir dans les commerces locaux.

**M. R. Brouze**, Municipal, déclare :

La pandémie que nous avons traversée, nous a obligés à fermer, dès le vendredi 13 mars, les établissements scolaires, je tiens à remercier la Direction et le Conseil de direction des écoles, Monsieur le Doyen et Président du Conseil Daniel Rosetti, les services communaux, qui ont œuvré afin que la reprise se fasse, dès le 11 mai, dans les meilleures conditions sanitaires préconisées par nos autorités et l'OFSP. Mes remerciements également à notre prestataire, M. Rindlisbacher et son personnel pour sa compréhension face à cette situation. Merci à tous pour votre engagement.

**M. Ch. Schwerzmann**, Municipal, communique :

Vous avez certainement entendu ou lu dans les médias, les problèmes rencontrés dans les forêts suisses dû aux bostryches, particulièrement dans le canton du Jura. Ce phénomène ne s'arrête bien entendu pas aux frontières de ce canton et à Vallorbe, nous avons également quelques soucis. Vous avez peut-être remarqué sur la côte de la Dent entre Pré Giroud et la commune de Premier, un foyer brunâtre. Ce sont environ 200 m<sup>3</sup> qui sont touchés. Le service forestier, en accord avec la Municipalité a décidé de couper environ 50 m<sup>3</sup> autour de ce foyer afin d'éviter la prolifération des nuisibles. Le bois déjà mort sera laissé sur pied. Il est important de préciser que cette partie de forêt n'est traversée par aucun chemin pédestre, qu'il n'y a aucun danger et qu'une intervention ne serait pas subventionnée. Des études montrent, qu'avec le changement climatique, d'ici 50 ans, les résineux devraient être naturellement remplacés par du feuillus jusqu'à une altitude de 1200m.

D'autre part, la cabane du Pré à la Fée, situé entre Seignegeret et les Epoisats, sera démolie prochainement en raison de sa vétusté et de son plancher devenant dangereux. Ce refuge, très fréquenté et apprécié, sera certainement reconstruit et fera l'objet d'une ligne dans un prochain budget de fonctionnement.

### **Onzième objet**

#### **Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets**

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

### **Douzième objet**

#### **Divers, questions et vœux**

M. A. **Künzler**, futur président pour l'année 2020/2021 prend la parole :

Merci tout d'abord pour cette élection ! En tant que prochain Président du conseil communal je profite de l'occasion pour féliciter et remercier Daniel Rosetti pour son année de présidence qui n'a pas été aussi fournie qu'à la normale. Une année vraiment très spéciale pour lui et également pour nous depuis le mois de février. Tu as travaillé à 50 % mais tu as donné le 100 % Merci !

Je profite également pour remercier notre secrétaire Francine qui effectue un travail parfait, je me réjouis d'ores et déjà de collaborer avec elle durant cette année de Présidence.

A l'heure actuelle nous ne savons pas si le premier août aura lieu, nous attendons les instructions du Conseil fédéral le 24 juin. Cependant, s'il est possible d'organiser cette manifestation dans des conditions normales, je vous donne rendez-vous au V-Center, le samedi 1<sup>er</sup> août dès 17 heures 45 pour la partie officielle qui sera suivi du traditionnel apéritif.

Cette année, un 1<sup>er</sup> août purement local. En effet, comme invités, j'aurai l'honneur et le privilège de recevoir 5 jeunes, originaires de notre village qui ont vécu leur jeunesse dans notre cité et qui ont, chacun et chacune, une passion qui est devenue pour certains, un métier. On aura également la possibilité d'admirer une collection de vieilles photos de Vallorbe, prêtée par Roland Brouze que je remercie également. Plusieurs sociétés locales participeront à la fête et elles nous proposeront divers spécialités afin que tout le monde y trouve son compte. Le groupe Ice's animera la manifestation jusqu'au bout de la nuit.



Je vous souhaite de bonnes vacances ici ou ailleurs et me réjouis de vous rencontrer lors de cette manifestation.

M. J.-A. **Chezeaux** déclare au sujet du Casino que nous disposons d'un magnifique outil au service de notre village et bien entendu de toute la population. Je suis par contre quelque peu déçu par la terminologie employée dans la désignation des différents locaux (grande salle, salle des sociétés, salle de réunion. Je propose donc que la municipalité étudie la possibilité de donner un nom plus significatif tiré de notre environnement vallorbier (Pralioux – Béboux – Orbe – etc.)

A propos de la Sécurité routière, il signale que la sortie du Chemin du Mont-d'or sur la Rue du Simplon (à hauteur de la propriété Colliard) est particulièrement dangereuse, les véhicules en provenance de la gare, au contour de l'Auberge pour tous, n'étant pas facilement détectables. Il s'agit d'un quartier en plein développement avec un trafic de plus en plus important. Enfin, la présence du complexe scolaire nécessite une attention toute particulière. Aussi, demande-t-il à la municipalité d'étudier la pose d'un miroir utile à détecter les véhicules descendants.

M. L. **Fiorito**, Municipal, prend note de cette dernière remarque et lui répond qu'il va étudier la question.

M. S. **Costantini**, Syndic, quant à lui, répond que la Municipalité va réfléchir pour de nouvelles nominations des salles du Casino et reviendra devant le Conseil avec des propositions.

Mme C. **Künzler** annonce l'ouverture par M. Authouart et elle-même, du commerce « Marché d'ici » et invite tout un chacun à venir leur rendre visite. Ils y découvriront toute une gamme de produits locaux et régionaux.

### **Treizième objet** **Message du Président**

*« C'est une très belle année de présidence que j'ai vécue entre août et février. J'ai eu l'occasion de participer à plusieurs manifestations dans notre village. J'ai toujours été accueilli chaleureusement. J'ai pu rencontrer de nombreux Vallorbiers et Vallorbières avec qui j'ai passé de très beaux moments. J'aimerais encore vous, et leur, exprimer ma plus vive gratitude.*

*Je représenterai une dernière fois notre Conseil en tant que président le samedi 27 juin à l'assemblée générale de l'ARAVOH.*

*Malheureusement, durant les mois de mars – avril – mai et juin, je n'ai pas eu l'occasion de représenter notre conseil puisque la vie sociale s'est arrêtée dans notre village et ailleurs en raison du COVID – 19. Ces semaines de fin d'hiver et de printemps furent compliquées. Le semi-confinement, décrété par le Conseil fédéral, a conduit à l'annulation de toutes les manifestations publiques dans notre pays.*

*Certaines personnes de notre communauté villageoise ont souffert du COVID - 19. Un sentiment sournois d'incertitude s'est insinué chez chacun et chacune d'entre nous. Parallèlement, de beaux élans de solidarité ont vu le jour.*

*J'aimerais ici remercier tous ceux et toutes celles qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour venir en aide aux personnes les plus fragiles. Un visage humain de notre société a été révélé. Un grand merci aussi à tous ceux et à toutes celles qui ont continué à travailler pour le bien de tous. J'ai ici une pensée toute particulière pour les employé-e-s de notre administration communale qui ont offert les services de base indispensables à notre population, en œuvrant parfois dans des conditions difficiles.*

*Mais aujourd'hui, lundi 15 juin, notre vie quotidienne continue à se normaliser. Depuis minuit une ce matin, la frontière du Creux est complètement ouverte, faisant à nouveau de Vallorbe un trait d'union entre la Suisse et la France. Demain matin à huit heures, le premier TGV quittera la gare de Vallorbe pour Paris et franchira le tunnel du Mont d'Or, orphelin de trains depuis le 15 mars dernier. Après trois mois en veilleuse, notre gare internationale reprendra son activité presque normale. D'autres mesures permettant un retour complet à la vie d'avant seront certainement annoncées le 24 juin par le Conseil fédéral. Nous pouvons nous en réjouir ».*

A 20h00, la parole n'étant plus demandée, **M. le Président, Daniel Rosetti** clôt cette dernière séance de l'année 2019/2020 et donne rendez-vous aux conseillères et conseillers le lundi 31 août prochain sous la présidence de M. Alain Künzler pour la dernière année de la législature 2016/2021.

Le Président :  
Daniel Rosetti



La Secrétaire :  
Francine Manière



Prochaine séance, lundi 31 août 2020 à 20h15